

EDITO

Le vote du 23 Mars 2014 m'a reconduit dans mes fonctions du précédent mandat, à savoir : Voirie, Réseaux, Espace rural.

En tant que 1er adjoint, je suis chargé de conduire une commission composée d'élus : Albert Boucaud, Christophe Lecomte, Emilie Rabouin et Eric Peltier.

Celle-ci aura en charge d'étudier et de mettre en oeuvre les différents travaux à réaliser sur la commune.

Fin Juin, des travaux auront lieu sur nos voies communales qui ont souffert de l'humidité cet hiver. Ceux-ci seront réalisés par l'Entreprise Sauvager de Chateaubriant.

Du 7 juillet au 14 Août, nous mettons en place l'opération « argent de poche » destinée aux jeunes de 16 à 18 ans, qui consiste à seconder nos agents communaux principalement dans l'entretien des espaces verts.

Par mesure d'économie, l'éclairage public sera interrompu le matin et le soir pendant l'été (de juin à août).

Enfin, en cette période du printemps, rappelons quelques règles :

- En matière de désherbage, tout traitement est interdit près des écoulements d'eau,
- L'utilisation des engins motorisés (tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs) est interdite le dimanche,
- Par arrêté préfectoral, la destruction des chardons doit être opérée avant leur floraison,
- Il est interdit de brûler les déchets ménagers, de chantiers ou toutes autres matières polluantes.

Jean-Louis COCAULT, Adjoint délégué à la Voirie, Réseaux, Espace Rural

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

Budget principal

- Affectation du résultat de clôture :

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de clôture au 31/12/2013 de la section de fonctionnement s'élevant à 337 127.71 € comme suit :

- affectation à la section d'investissement = 225 157.70 €

- excédent de fonctionnement reporté = 111 974.91 €

- Vote du budget principal primitif 2014 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget suivant :
Budget global = 1 953 525.52 €

En section de fonctionnement, en dépenses : 1 312 138.91 €, en recettes : 1 312 138.91 €

En section d'investissement, en dépenses : 641 386.61 €, en recettes : 641 386.61 €.

Service Public d'Assainissement Collectif

Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2014 :

En section d'exploitation, en dépenses : 72 544,71€, en recettes : 72 544,71 €

En section d'investissement, en dépenses : 160 828,74 €, en recettes : 160 828,74 €.

Lotissement Les Croisettes :

Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2014 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 1 085 991,46 €, en recettes : 1 085 991,46 €

En section d'investissement, en dépenses : 387 787,92 €, en recettes : 387 787,92 €.

Zone d'activités du Bourg Neuf

Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2014 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 81 481,82 €, en recettes : 81 481,82 €

En section d'investissement, en dépenses : 57 008,91 €, en recettes : 57 008,91 €.

Viabilisation de terrains

Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2014 :

Section de fonctionnement, en dépenses : 150 000 €, en recettes : 150 000 €

section de d'investissement, en dépenses : 0 €, en recettes : 0 €

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée du Theil de Bretagne Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée un montant de 1 092.35 € par maternelle et 337.56 € en primaire, ce qui représente le coût d'un enfant à l'Ecole Publique, soit une somme globale de 49 053.05 €.

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés dans des communes extérieures .../...

.../... Le Conseil Municipal décide de demander une participation aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole Publique du Theil de Bretagne, qui est évaluée à :
Pour la commune d'Essé, un montant global de 7 992.98 € (pour 4 maternelles et 10 primaires),
Pour la commune de Forges La Forêt, un montant global de 293.03 € (pour 1 maternelle et 1 primaire), (calculé au prorata du temps de présence)

Pour la commune de Retiers, un montant global de 1 465.16 € (pour 1 maternelle et 1 primaire),

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'Ecole Privée de Retiers Le Conseil décide de verser à l'Ecole Privée de Retiers un montant de 9 450.75 € pour 6 maternelles et 9 primaires.

Restaurant scolaire Suite à un contrôle effectué en Janvier 2014, le Conseil a décidé l'acquisition de matériels pour un montant de 2148 € TTC, comprenant des armoires de rangement en inox, des chariot et rayonnage cuisine en aluminium.

Renouvellement de l'ouverture de crédit Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande d'ouverture de crédit d'un montant de 500 000 € près du Crédit Agricole d'I&V au taux variable de 2.29% majoré de 0.10%, pour une durée d'un an.

Lotissement Les Croisettes, vente de lots Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente des lots suivants :
Lot n° 47 à Mme Priscilla Avril et M. Paul Wong, pour 548 m2 au prix de 35 342 HT, 41 100€ TTC

Droit de préemption urbain Le Conseil décide de ne pas préempter sur les 2 biens sis 9 Allée des Tilleuls et rue du Verger.

Personnel communal Le Conseil Municipal valide la convention pour la mise en œuvre de la prestation retraite avec le CDG35 pour un coût de 55 €.

Centre de Loisirs « L'Arche des Loisirs » Le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition des locaux pour 2014 dans le cadre de l'accueil du Centre de Loisirs par la commune du Theil de Bretagne pendant les vacances d'Avril.

Affiliation volontaire au CDG35 du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande à compter du 1^{er} Janvier 2014 Le Conseil ne s'oppose pas à l'affiliation au CDG35 à compter du 1/1 2014.

Espace La Millière. DUP Le Conseil approuve la DUP et confirme la procédure suite à l'avis des Domaines du 17/02 et reçu le 20/02/14 par l'EPF.

Station d'épuration Le Conseil valide l'investissement de la modification de la canalisation de refoulement de la pompe d'alimentation des lits à macrophytes, selon le devis de Véolia, pour un montant de 1 830 € TTC.

RAPPEL SUR L'URBANISME

Tous les projets de construction doivent respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme et du Code de l'Urbanisme. Ce droit de construire est attaché au sol. Seule la conformité aux règles de l'Urbanisme est prise en compte pour délivrer une autorisation. Suite au classement de la Chapelle de Beauvais, un périmètre de protection de 500m est mis en place. Toute construction ou modification de façade, dans ce périmètre, est soumise à autorisation des Bâtiments de France. Pour cela, le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour toutes informations. Vous pouvez également rencontrer l'architecte conseil, sur rendez-vous lors de ses permanences, près des communes de Janzé ou Retiers.

Albert Boucaud, Adjoint délégué à l'Urbanisme

COMMUNE DE LE THEIL DE BRETAGNE INSTAURATION D'UN SURSIS A STATUER : AVIS

Par délibérations du 8 avril 2013 et 9 décembre 2013, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne a instauré un sursis à statuer sur les parcelles A n°372, 377, 378; 1019 et 1033. Ces délibérations ont été affichées à la mairie du Theil de Bretagne. Elles sont consultables aux jours et heures d'ouverture habituelle.

BIBLIOTHEQUE

« Une p'tite histoire passait par là » **Le jeudi 19 juin, 10h30**
Une séance pour les bébés lecteurs (0-3ans) en musique est animée par Fanny. N'oubliez pas de vous inscrire au préalable.
Atelier : Un atelier vous est proposé **le mercredi 25 juin à 14h30** pour réaliser « Monsieur renard » en bouteille plastique. Inscription à faire à la bibliothèque.
Horaires d'ouverture : **mardi 16h30-18h30, mercredi 14h30-16h30, jeudi 15h-18h, samedi et dimanche 10h30-12h30**

FETE DE L'ECOLE PUBLIQUE LE DIMANCHE 15 JUIN 2014

Début des festivités vers 13h30 avec un défilé sur le thème de l'ORCHESTRE : enfants déguisés, échassiers et char se rendront en musique au terrain du foot.
Spectacle des enfants suivi d'une grande Kermesse avec tirage de la Tombola... De nombreux lots à gagner pour grands et petits, structures gonflables, promenade à poney, pêche à la ligne, stand de tir, animations...
Concours de Palets vers 14h00 : 2 joueurs / 4 palets
Belle journée en perspective... On vous attend nombreux !!!

FETE DE LA MUSIQUE le 21 JUIN 2014 organisée par le Comité des Fêtes

Repas moules-frites suivi d'une soirée dansante à partir de 19h30.

Vente de tickets à 7€ au Papier buvard, à la boulangerie et auprès des membres du Comité des Fêtes.
Contact : Marc Sorin 06.12.26.18.95

L'ATELIER FLORAL

Vous êtes passionnées de fleurs... VENEZ NOUS REJOINDRE
Nous vous proposons un cours de découverte le **mardi 3 juin 2014 à 20h30** au terrain des sports « salle André Hoisnard », il sera animé par Nathalie Hupel. Notre objectif serait de remettre en place 2 cours (un l'après-midi et l'autre le soir). Les cours ont lieu une fois par mois le mardi de septembre à juin. Vous pouvez vous pré inscrire dès maintenant. La cotisation est de 45€. Si vous êtes intéressées, vous pouvez nous joindre :
Martine Savouré – Présidente : 02 99 47 76 87
Marie-Thérèse Poirier – Secrétaire : 02 99 47 74 51
ou par mail : atelierfloral.leteuil@gmail.com

A FONDS LA GYM

L'association de gym adulte reprend du service en septembre 2014/ juin 2015 : nous vous proposons un cours de fitness à la salle de la garderie tous les **jeudi soir de 19h30 à 20h30**. Différents ateliers de gym dynamique sont proposés : cardio, renforcement musculaire, stepp, LIA... La cotisation annuelle sera de 85€ et un certificat médical sera demandé. De plus, je souhaite ouvrir une section pour les personnes sénior en proposant de la gym douce : travail de renforcement et souplesse, équilibre et mémoire, amplitude articulaire ; **ce cours se tiendra le jeudi de 14h30 à 15h30**. Si vous êtes intéressés, merci de me contacter : Laurence BOUSSIN 06.63.73.66.32.

MANIFESTATIONS

Les **21 et 22 juin** : Week-end sports nature organisé par la CCPRF. Le **dimanche 22**, randonnée pédestre encadrée à 10h -12 km- en faveur de la lutte contre les maladies rares. Inscription à partir de 9h30 au départ de la Roche aux Fées, la Rigaudière, le Champ Fleuri, avec pique nique au Parc du Lavoir.
22 juin : Grand Prix Cycliste du Pays de la Roche aux Fées à Retiers, à partir de 9h30, avec passage sur la commune du Theil

CENTRE DE LOISIRS RETIERS ET L'ARCHE DE LOISIRS AU THEIL DE BRETAGNE

Les inscriptions seront prises **uniquement lors des permanences (12 rue Pasteur à Retiers)** d'inscriptions suivantes : Pour les familles fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis et vacances cette année : **le samedi 14 juin de 9h30 à 12h30**. Pour les autres (et ceux qui n'auraient pu se libérer) : **vendredi 20 juin de 16h à 19h et samedi 21 juin de 9h30 à 12h30**. Les dossiers sont à renouveler (sauf pour les familles qui se sont inscrites à partir des vacances de Pâques) Vous pouvez les retirer à l'association Crocq'vacances dès maintenant et ils seront à ramener complétés le jour des permanences avec les pièces suivantes nécessaires au dossier : assurance responsabilité civile, copie des vaccins dans le carnet de santé (possibilité de les faire sur place), document attestant de votre quotient familial, un moyen de paiement (chèque, espèces, ANCV, CE-SU) afin de valider l'inscription. Les chèques ne seront encaissés que fin juillet ou fin août. Le programme sera disponible début juin à l'accueil de loisirs, dans les commerces et dans vos boîtes mail. Renseignements au 02.99.43.69.27

SENIORS EN VACANCES AVEC L'ANCV

Un séjour est organisé du **8 au 12 septembre 2014** en priorité pour des personnes retraitées ou handicapées non imposables et toutes autres personnes accompagnatrices ou non. Coût du séjour selon vos critères de ressources, environ 150 € et 310 € pour les personnes imposables, s'ajoute le coût du transport. Réservation selon les places disponibles, s'inscrire au plus vite à la Mairie.

DEVENIR PROPRIETAIRE : CONSEILS ESSENTIELS

La Communauté de Communes organise une session d'information pour les primo-accédants le **jeudi 19 juin de 18h à 20h**, à la Maison du Développement à Retiers. Programme : informations juridiques, les différentes formes de prêts, conseils pratiques pour évaluer l'impact sur le budget, le niveau de vie... et présentation du dispositif d'aides financières mis en place. Inscriptions et renseignements : 02.99.43.64.87

Parution le lundi 26 mai 2014
Pour Infos-Le Theil n° 193 articles à déposer pour le **15/06/2014** à la mairie.
Responsable de publication :
Marie-Annick BOUÉ
Rédaction et impression : Secrétariat
Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage 650 exemplaires.

